

DÉPARTEMENT

VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT

APT

Effectif légal du conseil municipal

19

Nombre de conseillers en exercice

19

COMMUNE :

LAGNES

Élection du maire et des adjoints

PROCÈS-VERBAL DE L'ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
084-218400620-20260323-30032026-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/03/2026

L'an deux mille VINGT SIX, le vendredi 20 du mois de MARS à 18 heures 30 minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de LAGNES

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (indiquer les nom et prénom d'un conseiller par case) :

Monsieur SILVESTRE Claude		
Madame MLESI Véronique		
Monsieur GRANGIER Jacques		
Madame CHABAS Claire		
Monsieur VERNIER Jérôme		
Madame FLITI Julie		
Monsieur ROBERT Christophe		
Madame ROUYER CONIL Nathalie		
Monsieur BIENVENU Matthieu		
Madame GARCIN Anne		
Monsieur CARRASCO Estéban		
Madame HAOUA Aurélie		
Monsieur LECONTE Thierry		
Madame VALERY Nathalie		
Monsieur CUREL Nicolas		
Madame BRASSE Delphine		
Monsieur GAUTHIER Dominique		
Madame MAGNE Valérie		
Monsieur NAULIN David		

Absents ¹ :

Monsieur ROBERT Christophe a donné son pouvoir à Monsieur GRANGIER Jacques

1. Installation des conseillers municipaux ²

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Dominique GAUTHIER, le plus âgé des membres présents du conseil municipal (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie¹

Madame HAOUA Aurélie a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

2. Élection du maire

¹ Préciser s'ils sont excusés.

² Ce paragraphe n'est pas rempli lorsque l'élection du maire et des adjoints a lieu en cours de mandature.

2.6. Résultats du troisième tour de scrutin⁵

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

2.7. Proclamation de l'élection du maire

M Claude SILVESTRE a été proclamé(e) maire et a été immédiatement installé(e).

3. Election des adjoints

Sous la présidence de M. Claude SILVESTRE élu(e) maire (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

3.1. Nombre d'adjoints

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit CINQ 5 adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 4 (quatre) adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à

CINQ le nombre des adjoints au maire de la commune.

3.2. Listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire

Le maire (ou son remplaçant) a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de 5 minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le maire (ou son remplaçant) a constaté que 1 liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avait été déposée. Cette liste a été jointe au présent procès-verbal. Elle est mentionnée dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné au 2.2 et dans les conditions rappelées au 2.3.

3.3. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 19
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 19
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) 4
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 15
- f. Majorité absolue ⁴ 8

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
 084-218400620-20260323-30032026-AU
 Accusé certifié exécutoire
 Réception par le préfet : 23/03/2026

⁵ Ne pas remplir le 2.6 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
LISTE Claude SILVESTRE, AVEC VOUS, POUR LAGNES	15	QUINZE
.....
.....

3.4. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁶

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] _____
- f. Majorité absolue ⁴ _____

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....

3.5. Résultats du troisième tour de scrutin ⁷

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] _____

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....

3.6. Proclamation de l'élection des adjoints

Ont été proclamés et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par M. Claude SILVESTRE. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste. Ils figurent sur la feuille de proclamation ci-jointe.

4. Observations et réclamations

⁶ Ne pas remplir les 3.4 et 3.5 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁷ Ne pas remplir le 3.5 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

⁸ Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexe est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
 O 84-21840067012020260303-30032020
 Accusé certifié de réception
 Réception par le Préfet le 23/03/2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
084-218400620-20260323-30032026-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/03/2026


Lined area for text entry, currently blank.

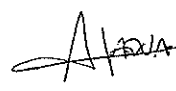
5. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le vendredi 20 mars 2026....., à LAGNES 19 heures, 20 minutes, en double exemplaire ⁹ a été, après lecture,

Signé par le maire, le conseiller municipal le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

Le maire,


Le conseiller municipal le plus âgé,


Le secrétaire,


Les assesseurs,



⁹ Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de la mairie avec les déclarations de candidature et un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'État.

DÉPARTEMENT

VAUCLUSE

COMMUNE : LAGNES

ARRONDISSEMENT

APT

Effectif légal du conseil municipal

19

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales – CGCT)

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-7-2 et du second alinéa de l'article L. 2113-8-2 du CGCT, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé :

- 1° Par la date la plus ancienne de leur élection intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;
- 2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;
- 3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints (art. R. 2121-2 du CGCT).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
 084-213-106620-20260323-30032026-AU
 Accusé de réception - Préfecture
 Réception par le Préfet 23/03/2026

Toutes communes

Fonction ¹	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste (en chiffres)
Maire	M	SILVESTRE CLAUDE	31/05/57	15/03/26	578
Premier adjoint	M	LECONTE THIERRY	19/04/59	15/03/26	578
Deuxième adjoint	Mme	MILES! VERONIQUE	03/12/63	15/03/26	578
Troisième adjoint	M	GRANGIER JACQUES	20/08/60	15/03/26	578
Quatrième adjoint	Mme	CHABAS CLAIRE	09/06/81	15/03/26	578
Cinquième adjoint	M	VERNIER JEROME	13/07/73	15/03/26	578
Conseiller municipal	Mme	FLITI JULIE	17/12/82	15/03/26	578
Conseiller municipal	M	ROBERT CHRISTOPHE	23/08/73	15/03/26	578
Conseiller municipal	Mme	ROUYER CONIL NATHALIE	14/04/65	15/03/26	578
Conseiller municipal	M	BIENVENU MATTHIEU	30/10/87	15/03/26	578
Conseiller municipal	Mme	GARCIN ANNE	16/12/78	15/03/26	578
Conseiller municipal	M	CARRASCO ESTEBAN	09/04/68	15/03/26	578
Conseiller municipal	Mme	HAOUA AURELIE	15/07/90	15/03/26	578
Conseiller municipal	Mme	VALERY NATHALIE	31/10/71	15/03/26	578
Conseiller municipal	M	CUREL NICOLAS	05/12/76	15/03/26	578
Conseiller municipal	Mme	BRASSE DELPHINE	28/09/86	15/03/26	472
Conseiller municipal	M	GAUTHIER DOMINIQUE	09/04/54	15/03/26	472
Conseiller municipal	Mme	MAGNE VALERIE	14/12/74	15/03/26	472
Conseiller municipal	M	NAULIN David	10/04/85	15/03/26	472

Cachet de la mairie :



Certifié par le maire,

A, LAGNES le 20 mars 2026

¹ Préciser : maire, adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint) ou conseiller.